

Le Premier Ministre

- 9 2 0 / 2 6 SG

Paris, le **14 SEP. 2026**

Chère

Madame la Présidente,

Le dérèglement climatique est une réalité scientifique depuis des décennies. La France est particulièrement concernée, avec un réchauffement plus rapide et plus marqué que la moyenne mondiale. La multiplication des événements extrêmes en 2026 – inondations, vagues de chaleurs plus précoces et plus intenses, sécheresse et incendies – en a illustré les conséquences pour l'ensemble de nos concitoyens, entreprises et collectivités territoriales.

Face à ces évolutions rapides, l'État a bâti des stratégies puis des plans d'adaptation au changement climatique afin de préparer la France à un réchauffement de +2°C en 2030, +2,7°C en 2050 et +4°C en 2100. Le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3) publié en mars 2025 comprend 52 mesures et plus de 300 actions concrètes. Le bilan effectué le 17 juin 2026 montre que 85 % des actions sont engagées, fruit d'une mobilisation collective de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et des associations.

Les événements de l'année 2026 montrent cependant que notre pays doit accélérer sa préparation à des conditions climatiques plus dures. J'ai ainsi missionné fin juillet Madame Monique BARBUT, ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, afin d'identifier d'ici début octobre des mesures d'accélération de la mise en œuvre du PNACC3, avec l'ensemble des ministres compétents et les parlementaires, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les associations et les cercles de réflexion œuvrant sur ces différents sujets. Ces mesures, concrètes et rapidement opérationnelles dans le temps d'action du Gouvernement, concerneront les domaines du bâtiment, des transports, de l'agriculture, de l'eau, de la forêt ainsi qu'en matière d'enseignement et de conditions de travail.

Madame Claire THOURY
Présidente du Conseil économique, social et environnemental
Conseil économique, social et environnemental
9, place d'Iéna
75775 Paris cedex 16

Afin de compléter et d'élargir ces travaux dans une perspective d'actions à plus long terme, et dans le prolongement de votre avis « Face au changement climatique, accélérer une transition systémique et juste », adopté en novembre 2023, je souhaite solliciter le Conseil économique, social et environnemental (CESE) afin d'éclairer le Gouvernement sur les enjeux et les leviers d'accélération de l'adaptation au changement climatique de notre pays.

Le CESE pourra plus particulièrement traiter les questions suivantes, en tenant compte des réalités économiques et budgétaires actuelles :

- Les rôles et modalités d'actions respectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et des citoyens dans les mesures d'adaptation au changement climatique, afin de garantir une stratégie lisible et opérationnelle ;
- Les moyens d'anticipation, d'adaptation et de résilience pour réduire les impacts économiques et sociaux des événements climatiques devenus plus extrêmes par le changement climatique, et ce qui relève d'une prise en charge par l'Etat, par les collectivités, par les entreprises et les citoyens pour les secteurs d'activité les plus impactés, au premier rang desquels l'agriculture ;
- Les besoins de financement à moyen et long terme, en distinguant les dépenses d'investissement des dépenses de fonctionnement, et les coûts de l'adaptation de ceux liés aux dommages climatiques évités ;
- Les modalités de financement de la transition vers une plus grande résilience des territoires, des particuliers et des entreprises, et en particulier la manière de mieux mobiliser ces financements privés en distinguant les financements pour la prévention, pour l'investissement et pour la gestion des conséquences économiques et sociales des événements climatiques ; ainsi que, pour les financements publics, les échelles pertinentes de solidarité territoriale et les leviers pour garantir que les dépenses publiques financent des projets résilients au climat futur ;
- Les incitations financières en faveur de la prévention de la mal-adaptation ;
- Les leviers permettant de concilier la mutualisation de certains risques et la prévention collective et individuelle ;
- Les enjeux de cohésion sociale et de réduction des inégalités face aux conséquences du dérèglement climatique ;
- Les enjeux d'aménagement du territoire dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ;
- La transition du secteur agricole, devant concilier souveraineté alimentaire de la France, adaptation au changement climatique et soutenabilité économique des exploitations et des filières agricoles ;
- L'organisation d'un partage équitable et durable de la ressource en eau.

Pour mener ces travaux, vous pourrez vous appuyer sur l'ensemble des administrations concernées, en particulier les services du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et du ministère de l'action et des comptes publics ainsi que sur les agences et opérateurs de l'Etat compétents.

Je souhaite recueillir l'avis de votre conseil dans la mesure du possible en janvier 2027.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma haute considération.

Bien à Vos,

Sébastien LECORNU

